

**DEPARTEMENT DES
ARDENNES**

VILLE DE RETHEL

Délibération n° 4

**Date de convocation
15 janvier 2021**

Séance du 23 janvier 2021

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois janvier à 10 H 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans les Salons
d'Honneur de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX-
STEVIGNON-DEMENGEOU-GRENIER-TRUCHASSOU-
LARANGE-BALDO-THOMAS-BINET-DEPLACE-
DAPREMONT-VANGIERDEGOM-PERARD-DERIS-RICHARD-
DUPONT-AVERLY-VUARNESSEON-ULPAT-MERIEUX

ABSENTS OU EXCUSES :

M. POLLET (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)
Mme DEVIE (pouvoir à M. DEMENGEOU)
Mme LANGONNIER (pouvoir à M. DAPREMONT)
Mme BOCAHUT (pouvoir à M. ULPAT)
Mme BRUNIN (pouvoir à M. VUARNESSEON)
Mme LECAILLE
M. MERCIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. DAPREMONT

**OBJET : Dossier DETR – Modification du plan de financement prévisionnel de
l'aménagement de la rue du Docteur Gobinet et de ses abords**

Exposé : L'aménagement de la rue du Docteur Gobinet et de ses abords (impasse des
Acacias, impasse du Dr Gobinet et la rue d'Alsace) nécessite de revoir le plan de financement
et de mettre à jour les recettes réellement perçues afin de solliciter l'aide financière d'autres
partenaires.

De par ses délégations, Monsieur le Maire va déposer un dossier de demande de
subvention au titre de la DETR pour l'emprise de l'impasse des Acacias, de l'impasse du Dr
Gobinet et de la rue d'Alsace.

Pour se faire, le Conseil Municipal doit valider la modification du plan de financement
prévisionnel de l'opération approuvé préalablement par délibération du 19 novembre 2019.

Vu la délibération n° 59/2019 du 19 novembre 2019 approuvant l'avant-projet définitif pour l'aménagement de la rue du Docteur Gobinet et de ses abords et son plan de financement prévisionnel,

Considérant que des travaux d'aménagement sont en cours au niveau de la rue du Docteur Gobinet,

Considérant que Monsieur le Maire doit déposer des dossiers de demande de subventions pour ce projet,

Considérant que le précédent plan de financement prévisionnel doit être modifié,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Sur avis favorable de la commission des finances,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel actualisé pour les travaux d'aménagement de la rue du Docteur Gobinet et de ses abords suivant :

DÉPENSES		RECETTES			
Postes de dépenses	Montant (HT)	Financier	Dispositif	Part	Montant
<i>Maîtrise d'Œuvre et frais divers rue Gobinet</i>	128 373,67 €	Etat	DETR 2019 (emprise rue Gobinet)	4%	80 000,00 €
<i>Maîtrise d'Œuvre et frais divers impasses</i>	18 506,96 €	Etat	DETR 2021 (emprise impasses)	4%	80 000,00 €
Total Maîtrise d'Œuvre et frais divers	146 880,63 €	Etat	ANRU	12%	254 906,34 €
<i>Travaux rue Gobinet</i>	1 666 573,60 €	Europe (FEDER)	Axe 5.3	36%	743 490,18 €
<i>Travaux impasses</i>	239 868,38 €	Région Grand Est	Politique de la Ville - Renouvellement urbain	5%	100 000,00 €
Total Travaux	1 906 441,98 €	Agence de l'Eau Seine Normandie	Réduction à la source des écoulements de temps de pluie	13%	262 634,00 €
		Total subvention		74%	1 521 030,52 €
		Reste à charge (HT)		26%	532 292,09 €
Total (HT)	2 053 322,61 €	FCTVA			404 192,45 €
TVA	410 664,52 €	Autofinancement complémentaire (TVA - FCTVA)			6 472,07 €
TOTAL TTC	2 463 987,13 €	TOTAL TTC			2 463 987,13 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Rethel, le 27 JAN. 2021
de la publication, le 27 JAN. 2021
Fait à Rethel, le 27 JAN. 2021

Le Maire
Joseph AFRIBO

